



© DG Trésor

LETTRE ECONOMIQUE D'ALGERIE

N°91 – Mars-Avril 2020 (28/04/2020)

La Lettre économique d'Algérie est une publication mensuelle du Service économique régional d'Alger. L'essentiel de cette édition est consacré aux conséquences économiques de l'épidémie de Covid-19.

Bonne lecture !

AU SOMMAIRE DU NUMERO DE MARS-AVRIL 2020 (liens hypertextes)

- ❖ Le gouvernement adopte une série de mesures économiques pour faire face aux effets du Covid-19
- ❖ La croissance économique algérienne a atteint 0,8% en 2019, son plus bas niveau depuis 1994
- ❖ La croissance économique algérienne 2020 devrait atteindre -5,2% selon le FMI et -3,0% selon la Banque mondiale
- ❖ Le *think tank* CARE et le FCE formulent une série de mesures d'urgence pour faire face au Covid-19
- ❖ Fortes perturbations sur les marchés pétroliers aux mois de mars et avril
- ❖ Dépréciation du dinar sur le marché officiel des devises, l'écart se réduit avec le taux parallèle
- ❖ L'Union européenne publie une évaluation de l'impact du volet commercial de l'accord d'association avec l'Algérie
- ❖ Brèves agricoles
- ❖ Indicateurs socio-économiques

Les précédents numéros de la Lettre économique d'Algérie sont disponibles sur le [site de la DG Trésor](#)

ECONOMIE

Le gouvernement adopte une série de mesures économiques pour faire face aux effets du Covid-19

Le gouvernement algérien a adopté une série de mesures économiques aux mois de mars et avril afin de faire face à l'impact du Covid-19 et à la chute du prix du pétrole. Ces mesures visent à soutenir l'activité économique, préserver l'emploi et limiter la dégradation des comptes publics et extérieurs algériens.

Comptes publics et extérieurs

- Réduction de la facture d'importations de 10 Mds USD/an (de 41 à 31 Mds USD) et arrêt de la conclusion des contrats d'études et de services avec les bureaux étrangers (7 Mds USD/an).
- Réduction des dépenses budgétaires de fonctionnement de 30% « sans toucher aux charges et aux salaires ».
- Réduction du budget de Sonatrach (charges d'exploitation et dépenses d'investissement) de 7 Mds USD en 2020 (de 14 à 7 Mds USD).
- Accélération du recouvrement des impôts et taxes ainsi que des crédits octroyés par les banques publiques.

Soutien aux ménages

- Versement d'une allocation de solidarité de 10 000 DZD (72 EUR) à 2,2 millions de « familles nécessiteuses impactées [...] au titre des opérations de solidarité pour le mois de Ramadan » (liste en cours d'élaboration).
- Possibilité de solliciter un échéancier de paiement des dettes fiscales ou de solliciter son réaménagement en cas de difficultés.
- Paiement anticipé des congés annuels pour les salariés du BTP par la caisse des travailleurs du BTP (CACOBATPH).
- Prolongement de deux mois de la date limite d'acquiescement de la vignette automobile.
- Moratoire sur le paiement des factures de gaz et d'électricité.

Soutien aux entreprises

- Impôts et taxes : Report d'un mois d'une série de déclarations fiscales et du paiement des taxes et impôts y afférents pour les PME et professions libérales, prorogation du délai de versement des cotisations après de la Sécurité sociale (un mois pour les salariés, trois mois pour les indépendants) et suspension des précédentes pénalités/majorations de retard, report de trois mois du paiement du 1^{er} acompte provisionnel relatif aux impôts sur le revenu et les bénéficiaires, suspension de l'imposition des bénéficiaires non affectés des exercices 2016 et suivants, report du dépôt annuel des comptes sociaux (un mois pour les entreprises relevant de la DGE, deux mois pour les autres).
- Marchés publics : Suspension des délais contractuels, non-application des pénalités financières de retard, dégagement des crédits de paiement alloués aux projets de travaux publics, remboursement progressif des dettes dues aux entreprises répondant à la commande publique.
- Les entreprises se trouvant dans une situation financière « difficile » peuvent solliciter un échéancier de paiement de leurs dettes fiscales, celles disposant d'un échéancier peuvent solliciter un rééchelonnement en cas de difficultés de trésorerie.

Politique monétaire

- Réduction du taux directeur de la Banque d'Algérie à 3,25% (baisse de 25 points de base).
- Abaissement du taux de réserves obligatoires de 10% à 8%.

Secteur financier

- Instruction aux banques et établissements financiers d'appliquer certaines dispositions prudentielles sur la période 01/03-30/09 : i) le seuil minimum du coefficient de liquidité à court-terme est ramené de 100% à 60%, ii) les banques sont dispensées de l'obligation de constitution d'un « coussin de sécurité » de fonds propres, iii) les banques et les établissements financiers peuvent reporter le paiement des tranches de crédits, arrivant à échéance, ou procéder au rééchelonnement des créances de leur clientèle et iv) ils peuvent consentir de nouveaux crédits aux clients ayant bénéficié des mesures de report ou de rééchelonnement.
- Examen de la situation individuelle de chaque client des banques et établissements financiers et possibilité de prendre les mesures appropriées sur la période 31 mars-30 septembre : i) renouvellement des crédits arrivés à échéance, ii) consolidation des impayés non traités, iii) prorogation des dates limites d'utilisation des crédits et des différés de paiement, iv) annulation des pénalités de retard des créances exigibles et v) maintien/ renouvellement des crédits d'exploitation.

A noter qu'un ensemble de mesures économiques à finalité sanitaire et/ou alimentaire a également été mis en place.

On retiendra notamment : une allocation exceptionnelle de 3,7 Mds DZD (27 M EUR) au ministère de la Santé, la mise en congés payés d'au moins 50% des effectifs des secteurs public et privé, une procédure exceptionnelle de dédouanement pour certains biens (« circuit vert »), l'interdiction d'exportation de produits stratégiques, une prime exceptionnelle pour le personnel médical, le renforcement de la régulation du marché afin de limiter les pénuries et lutter contre la spéculation, etc.

Le 14 avril, le Premier ministre Abdelaziz Djerad a par ailleurs instruit les membres du gouvernement de lancer « dans les plus brefs délais » des concertations sectorielles avec les organisations patronales et les syndicats pour évaluer et contenir l'impact de la pandémie sur l'économie.

ECONOMIE

La croissance économique algérienne a atteint 0,8% en 2019, son plus bas niveau depuis 1994

Croissance du PIB 2019 par grands secteurs

Secteur	Croissance	Contribution
Agriculture	+2,3%	+0,3%
Hydrocarbures	-4,9%	-1,1%
Industries	+4,3%	+0,2%
BTPH (dont STPP)	+3,6%	+0,4%
Services marchands	+3,1%	+0,8%
TVA	-1,7%	-0,1%
Droits/taxes à l'imp.	-1,2%	0,0%
Services non mar.	+1,8%	+0,3%
PIB	+0,8%	+0,8%

Source : ONS

Selon les données provisoires de l'Office national des statistiques (ONS), la croissance du PIB algérien a atteint 0,8% en 2019. La croissance économique algérienne avait atteint 1,4% en 2018 et 1,3% en 2017.

L'activité économique a été pénalisée par le secteur des hydrocarbures, qui enregistre en 2019 une contraction de 4,9%, de moindre ampleur que celui enregistré en 2018 (-6,4%). Ce repli s'expliquerait par une conjonction de facteurs : déclin naturel des champs pétroliers et gaziers, investissements de maintien et IDE insuffisants, retards dans le lancement de projets, opérations de maintenance dans les raffineries et resserrement des quotas OPEP.

En parallèle, la croissance du PIB hors hydrocarbures a ralenti, à +2,4% (contre +3,3% en 2018). Elle a été vigoureuse dans les secteurs de l'industrie (+4,3%), du BTPH (+3,6%) et des services marchands (+3,1%, dont transport, commerce et tourisme). L'agriculture (+2,3%) et les services non marchands (+1,8%, dont banques, assurances et immobilier) ont quant à eux enregistré une croissance plus modérée.

ECONOMIE

La croissance économique algérienne 2020 devrait atteindre -5,2% selon le FMI et -3,0% selon la Banque mondiale

Le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale (BM) ont réajusté leurs estimations des principales variables de l'économie algérienne :

- **Croissance économique** : Le FMI et la BM ont largement revu à la baisse leurs estimations de croissance pour 2020, à respectivement -5,2% et -3,0% (contre +2,4% et +1,9% initialement anticipé). Un rebond est prévu en 2021, à +6,2% selon le FMI et +1,1% selon la BM.
- **Inflation** : Le FMI estime que l'inflation atteindra 3,5% en 2020, contre 4,0% pour la BM (2,0% en 2019 selon l'ONS).
- **Comptes publics et extérieurs** : Les deux institutions s'accordent sur une nette dégradation des comptes algériens en 2020. Le FMI prévoit un déficit budgétaire à -20,0% du PIB, la BM à -16,3%. Le déficit courant s'élèverait à -18,3% du PIB selon le FMI et -18,8% selon la BM.

Les deux institutions détaillent dans leurs rapports les causes de ces évolutions

L'économie algérienne fait face à un double choc – l'épidémie de Covid-19 (ralentissement de l'activité, dépenses imprévues) et la baisse du prix du pétrole –, ce qui met sous pression des comptes publics et extérieurs algériens déjà largement dégradés. D'après la BM, l'Algérie pourrait ainsi subir en 2020 une perte de revenus fiscaux de 21% et de recettes d'exportations de 51%.

La croissance économique – largement dépendante de la production d'hydrocarbures (en repli de -18% en 2020 selon le FMI) – devrait en outre être affectée par une baisse de la consommation et de l'investissement, tant privé que public (baisse de 20% des dépenses d'équipement entérinée dans la loi de finances 2020). En conséquence, la croissance hors-hydrocarbures pourrait chuter à -2,3% selon le FMI (contre +2,4% en 2019).

Les deux institutions alertent sur les conséquences que fait peser cette situation sur les réserves de change du pays et sur la dette publique.

Évaluées à 62 Mds USD fin 2019, les réserves de change algériennes pourraient chuter à 24 Mds USD fin 2020 selon la BM et 36 Mds USD selon le FMI si aucune mesure n'est prise. En parallèle, la dette publique – modérée à l'heure actuelle (46% du PIB) – devrait connaître une forte progression en 2020 (56% du PIB selon la BM, 61% selon le FMI). Le FMI estime à 157 USD le prix du baril nécessaire pour équilibrer les comptes budgétaires algériens en 2020, tout en prévoyant un prix moyen du baril à 36 USD en 2020 et 38 USD en 2021.

La Banque mondiale insiste sur la nécessité d'opérer rapidement des réformes structurelles d'ampleur, notamment au travers d'une loi de finances complémentaire.

Ces réformes doivent viser à l'assainissement des comptes extérieurs (potentiel épuisement des réserves de change dès fin 2021) et publics (crainte d'un ajustement brutal à moyen terme en cas de report des mesures permettant un équilibre fiscal). L'institution souligne toutefois le risque associé à la mise en œuvre de politiques pro-cycliques (une baisse drastique des dépenses publiques risquerait d'amplifier la récession). Sont citées parmi les mesures potentielles : une dévaluation du taux de change et une amélioration du climat des affaires.

Prévisions du FMI et de la Banque mondiale

		FMI	BM
Croissance (%)	2020	-5,2	-3,0
	2021	+6,2	+1,1
Inflation (%)	2020	+3,5	+4,0
	2021	+3,7	+3,0
Def. budgétaire (% PIB)	2020	-20,0	-16,3
	2021	-15,0	-16,5
Def. courant (% PIB)	2020	-18,3	-18,8
	2021	-17,1	-17,0

ECONOMIE

Télécharger le rapport de CARE



Télécharger le rapport du FCE



Le Centre des jeunes dirigeants (CJD) a également adressé une série de proposition de mesures visant à soutenir et accompagner les entreprises en difficulté.

Le document – adressé au ministère de l'Industrie et des Mines – n'a cependant pas été rendu public

Le think tank CARE et le FCE formulent une série de mesures d'urgence pour faire face au Covid-19

Le Cercle d'action et de réflexion autour de l'entreprise (CARE) a publié un document contenant un bref état des lieux des conséquences du Covid-19 (fermetures d'entreprises, licenciements, baisse des revenus, chute de la confiance des ménages, etc.) ainsi qu'une liste de recommandations, dont :

- ❖ **Secteur financier** : Mise en place d'un mécanisme de crédits garantis par l'Etat, baisse des taux directeurs de la Banque d'Algérie (de 3,5 à 2%), report des échéances bancaires, reconduction des polices d'assurance assorties d'un soutien public, suspension des saisies d'actifs dans les entreprises pour cause de défaut de paiement
- ❖ **Charges fiscales et sociales** : Suppression temporaire des cotisations sociales, moratoire sur les charges fiscales, exonération temporaire de dette sociale, incitations à la formalisation des entreprises informelles, accélération des procédures relatives à la TVA, report des contrôles fiscaux
- ❖ **Travailleurs** : Instauration d'un « revenu de solidarité » de 10 000 DZD/mois sur 3 mois pour 5 millions d'employés vulnérables, extension de la couverture d'assurance chômage et maladie, mise en place d'un mécanisme de chômage partiel (financement public de 80% de la rémunération)
- ❖ **Numérisation** : Soutien au télétravail, au paiement mobile et à la formation à distance

Le Forum des chefs d'entreprises (FCE) a adressé une correspondance au Premier ministre appelant à qualifier l'épidémie de « cas de force majeure ». La correspondance est accompagnée d'une série de propositions, reprenant partiellement celles contenues dans un rapport de décembre 2019, dont :

- ❖ **Secteur financier** : Accélération des procédures d'accès au crédit/application d'un taux d'intérêt 0 aux entreprises fortement impactées par le Covid-19, maintien des taux bonifiés en cas de renégociation de crédit, rééchelonnement des échéances des crédits bancaires
- ❖ **Charges fiscales et sociales** : Report du paiement des charges fiscales et sociales, suppression partielle/totale des charges fiscales et sociales pour les entreprises en difficulté
- ❖ **Activité des entreprises** : Reconduction tacite de toute autorisation/homologation/agrément/concession/permis/licence, accélération des paiements et gel des pénalités de retard dans le cadre des marchés publics, sécurisation de l'approvisionnement des entreprises
- ❖ **Travailleurs** : Allègement des procédures de mise en chômage technique
- ❖ **Numérisation** : Gratuité du haut débit internet pour les entreprises

ENERGIE

Fortes perturbations sur les marchés pétroliers aux mois de mars et avril

Conséquence de l'épidémie de Covid-19, le prix du pétrole a connu de fortes variations depuis le début de l'année 2020.

Oscillant entre 60 et 70 USD au mois de janvier, le cours du baril de pétrole *Brent* (mer du Nord) a enregistré une baisse conséquente depuis la mi-février. Le 22 avril, il a atteint 16 USD, son plus bas niveau depuis 1999.

Afin de permettre une remontée des prix, les pays du cartel de l'« OPEP+ » (14 membres de l'OPEP et 10 pays non-OPEP dont la Russie) s'étaient réunis le 6 mars, sans parvenir à trouver un accord de réduction de production. La décision de l'Arabie saoudite (1^{er} producteur du cartel) d'augmenter en conséquence sa production fut à l'origine d'un choc d'offre (venu s'ajouter au choc de demande) et a conduit à une accentuation de la baisse des prix.

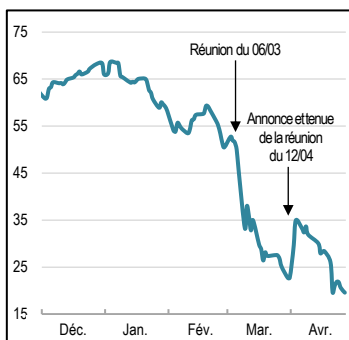
Un accord a finalement été trouvé le 12 avril. Il prévoit une réduction de la production mondiale de 9,7 millions de barils/jour (mbj) aux mois de mai et juin (≈10% de l'offre mondiale). La réduction de production passera ensuite à 7,7 mbj au S2 2020 puis à 5,8 mbj entre janvier 2021 et avril 2022.

Toutefois, en raison des surplus de pétrole accumulés depuis mars (production globalement stable, recul de la demande de 30%), le prix du baril de *Brent* a enregistré à partir du 20 mars une nouvelle baisse.

Dans le cadre de l'accord du 12 avril, l'Algérie s'est engagée à limiter sa production quotidienne à 816 000 barils en mai-juin (soit -241 000 barils par rapport à son niveau de référence), à 864 000 barils au S2 2020 et à 912 000 barils entre janvier 2021 et avril 2022.

Pour rappel, les hydrocarbures représentent environ 20% du PIB marchand algérien et 95% des recettes d'exportations du pays.

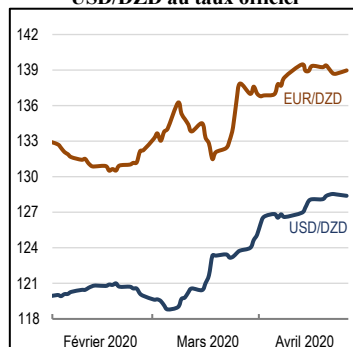
Evolution du prix du baril de pétrole Brent



ECONOMIE

Dépréciation du dinar sur le marché officiel des devises, l'écart se réduit avec le taux parallèle

Evolution des parités EUR/DZD et USD/DZD au taux officiel



Le taux de change officiel du dinar algérien (DZD) s'est nettement déprécié depuis le début du mois de mars.

Alors que les couples EUR/DZD et USD/DZD s'échangeaient à 133 et 119 le 1^{er} mars, ces parités s'échangent à 139 et 128 le 27 avril, soit une dépréciation du dinar de respectivement 4% et 7%. Le dinar algérien atteint ainsi son plus bas niveau historique et enregistre une baisse nettement supérieure à celle anticipée par le gouvernement dans la loi de finances 2020 (USD/DZD à 123).

Pour rappel, le taux officiel du dinar est directement piloté par la Banque d'Algérie. Celle-ci effectue des ajustements quotidiens en fonction de l'évolution des fondamentaux de l'économie nationale et des principaux pays partenaires (ancrage à un panier de 14 devises).

La baisse actuelle du dinar s'explique donc avant tout par la baisse du prix du pétrole, et de son impact sur les équilibres macroéconomiques algériens.

A noter que la dépréciation du dinar sur le marché officiel ne se répercute pas sur le taux du marché parallèle, ce dernier enregistrant, à l'inverse, une appréciation.

Au taux parallèle, le dinar se serait ainsi apprécié d'environ 8% face à l'euro et au dollar depuis fin 2019. Les couples EUR/DZD et USD/DZD s'échangeraient fin avril à respectivement 185 et 169. Ce mouvement s'expliquerait par une baisse de la demande de devises étrangères, induite par une multiplicité de facteurs : fermeture des frontières qui impacte les flux touristiques, ralentissement des importations liées à la baisse de la demande interne, etc.

Synthèse sources presse

ECONOMIE

L'Union européenne publie une évaluation de l'impact du volet commercial de l'accord d'association avec l'Algérie

La Commission européenne a dévoilé le rapport technique intermédiaire d'évaluation ex-post du volet commercial de l'accord d'association UE-Algérie.

Il a été réalisé par le Centre de recherches sociales et économiques (CASE), le Forum euro-méditerranéen des instituts de sciences économiques (FEMISE) et Ecorys.

L'Algérie et l'Union européenne ont signé en 2002 un accord d'association, entré en vigueur en 2005. Son volet commercial prévoit le démantèlement progressif de l'essentiel des barrières tarifaires existant entre l'UE et l'Algérie. La dernière étape doit intervenir en septembre 2020 (initialement prévue en 2017).

A partir de 2016, l'Algérie a mis en place des mesures – contestées par l'UE – restreignant l'accès à son marché : interdictions d'importation, droits de douanes, licences d'importation, etc. Un total de 2,7 Mds EUR d'exportations européennes serait concerné par ces mesures selon le rapport.

Entre 1995 et 2015, les droits de douanes moyens se sont considérablement réduits entre les deux zones :

- Algérie vers UE : de 6,4% à 1,9% pour les biens agricoles, de 1,8% à 0% pour les biens industriels
 - UE vers Algérie : de 23,2% à 7,1% pour les biens agricoles, de 21,9% à 6,1% pour les biens industriels
- Les exportations d'hydrocarbures (95% des ventes algériennes) ne sont néanmoins pas concernées par l'accord d'association, celles-ci dépendant essentiellement des cours internationaux.

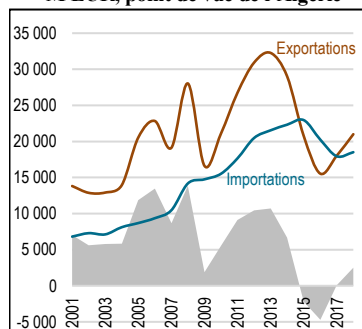
Le modèle statistique du rapport établi que – à long terme – l'accord d'association UE-Algérie permet une hausse de 21% des exportations de l'UE vers l'Algérie (+ 3 114 M EUR) et une hausse de 1% des exportations algériennes vers l'UE (+215 M EUR). Seraient particulièrement favorisées les ventes européennes de produits chimiques/plastiques, biens d'équipement, métaux et véhicules automobiles ainsi que les ventes algériennes de produits chimiques/plastiques.

Parmi les freins limitant les bénéfices de l'accord d'association pour l'Algérie, le rapport note le poids des hydrocarbures dans le total des exportations du pays, sa faible compétitivité salariale et son climat des affaires dégradé.

Pour rappel, le ministre algérien du Commerce Kamel Rezig a annoncé à plusieurs reprises son intention de réévaluer les accords de libre-échange signés par l'Algérie.

Outre l'accord d'association avec l'UE, l'Algérie fait partie de la Grande zone arabe de libre-échange (GZALE) et de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf). Elle a également signé un accord préférentiel avec la Tunisie et la Jordanie.

Evolution du commerce algérie-UE27, M EUR, point de vue de l'Algérie



Sources : Douanes algériennes, UN COMTRADE

L'Union européenne (UE 27) est aujourd'hui le premier partenaire commercial de l'Algérie, avec un total d'échange de 39 Mds USD en 2019.

L'UE capte 60% des exportations algériennes (stable depuis 20 ans) et détient une part de marché de 45% en Algérie (contre 60% au début des années 2000, imputable à la hausse des exportations chinoises).

BREVES AGRICOLES

L'approvisionnement des populations dans le contexte de crise

Un ensemble de mesures a été adopté par le gouvernement algérien afin d'améliorer l'approvisionnement alimentaire au niveau national et lutter contre les pénuries, notamment dans le cadre du mois de Ramadhan.

Il a ainsi été décidé d'accorder des facilitations exceptionnelles en termes de procédures de dédouanement et de transactions financières pour l'importation de matières premières indispensables, en particulier les produits alimentaires de première nécessité et de large consommation. Des appels d'offre à l'importation ont également été émis, visant à sécuriser les approvisionnements et les stocks de blé tendre du pays.

En parallèle, les autorités tentent d'inciter la population à minimiser les importations de certains produits alimentaires en les substituant par des produits locaux : blé dur et orge (l'Algérie ayant atteint l'autosuffisance pour ces céréales), maïs, betterave sucrière et graines oléagineuses. Des appels ont également été lancés afin de réduire le gaspillage du pain.

Hausse des prix du blé : l'Algérie annule un appel d'offre

L'Office algérien interprofessionnel des céréales (OAIC) a lancé en avril un avis d'appel d'offre pour l'achat de 50 000 tonnes de blé tendre à livrer en juillet 2020.

Cet appel d'offre a cependant été annulé à la clôture, faute de vendeurs : l'OAIC ayant fixé un prix maximum d'achat à 215 USD la tonne, alors que l'offre des exportateurs était comprise entre 225 et 230 USD la tonne. Le contexte de fermeture des frontières engendre en effet une tension sur les marchés internationaux et une augmentation des prix des principaux produits alimentaires de base (riz et blé notamment).

A noter que les semaines précédentes, l'Algérie avait acheté près de 240 000 tonnes de blé meunier pour juin à un prix moyen de 245 USD la tonne (*source : Algérie Eco*).

Les ministres de l'agriculture du G20 s'engagent à coopérer pour préserver la sécurité alimentaire

Les ministres de l'agriculture du G20 ont tenu le 21 avril une réunion extraordinaire consacrée au Covid-19 et à son impact sur la sécurité alimentaire et la nutrition globale.

Les participants se sont engagés à coopérer étroitement et à prendre des mesures concrètes pour préserver la sécurité alimentaire et la nutrition au niveau mondial en période de crise. Ils ont recommandé de maintenir les flux transfrontaliers de denrées alimentaires, d'éviter les pertes et le gaspillage, d'améliorer les mécanismes de surveillance et de contrôle des épizooties, de renforcer la durabilité et la résilience des systèmes alimentaires et de favoriser les échanges d'informations sur la production et les stocks de produits agricoles de base.

Le système AMIS (Agricultural Market Information System) – plateforme abritée par la FAO ayant pour rôle d'améliorer la transparence des marchés alimentaires et d'encourager la coordination des politiques internationales en temps de crise – lancé sous la présidence française du G20, trouve toute son utilité.

Pêche : des mesures pour atténuer les effets du coronavirus sur les professionnels du secteur

Diverses mesures ont été prises en vue d'atténuer les effets sociaux et économiques du Covid-19 sur le secteur halieutique, notamment sur les marins pêcheurs non-salariés et les travailleurs journaliers au niveau des ports qui sont les plus touchés. Une cellule de suivi et de veille a été mise en place au niveau de chaque wilaya afin de mobiliser les armateurs pour contribuer à la prise en charge du minimum des besoins des marins pêcheurs inscrits à leur niveau et de mutualiser et coordonner les mécanismes de solidarité entre les secteurs actifs au niveau local.

Le ministre de la Pêche et des Produits halieutiques, Sid Ahmed Ferroukhi, a par ailleurs appelé l'ensemble des professionnels à participer aux programmes d'actions qui seront mis en œuvre au niveau de chaque port et site d'activité, et à prendre attache avec les cellules de veille.

INDICATEURS SOCIO-ECONOMIQUES

TABLEAU DE BORD – INDICATEURS CLES

Population (1 ^{er} janvier 2019, ONS)	43 millions d'habitants
PIB/habitant USD (2018, FMI)	4 081 USD
PIB/habitant en USD PPA (2018, FMI)	13 624 USD
Indice de développement humain (2018, PNUD)	0,759 (82 ^{ème} /189)
<i>Doing Business</i> (classement 2020, Banque mondiale)	157 ^{ème} /190
Taux de chômage (mai 2019, ONS)	11,4%
Taux d'inflation (rythme annuel, février 2020, ONS)	1,8%
Taux de change moyen EUR/DZD (avril 2020)	138
Prix du baril de pétrole brut (Panier de référence de l'OPEP – mars 2020, OPEP)	33,9 USD
Réserves de change (31 décembre 2019, Banque d'Algérie)	62 Mds USD

INDICATEURS MACROECONOMIQUES ANNUELS

		2016	2017	2018	2019	2020 (pr.)
PIB, croissance et inflation	PIB (Mds USD, prix courants)	160	167	174	169	146
	Taux de croissance du PIB (% , prix constants)	3,2	1,3	1,4	0,7	-5,2
	Taux de croissance du PIB hors hydrocarbures (% , prix constants)	2,2	2,1	3,3	2,5	-2,3
	Taux d'inflation (moyenne annuelle)	6,4	5,6	4,3	2,0	3,5
	Taux d'investissement (% du PIB)*	54,0	50,9	49,4	43,5	42,0
	Taux d'épargne (% du PIB)*	37,4	37,7	39,8	31,0	30,1
Comptes publics	Solde budgétaire (% du PIB)	-13,0	-8,6	-6,9	-9,3	-20,0
	Solde budgétaire hors hydrocarbures (% du PIB hors hydrocarbures)	-28,0	-25,3	-27,3	-27,7	-28,3
	Dette publique (% du PIB)	20,4	27,1	38,1	46,3	61,0
	Dette extérieure brute (% du PIB)	2,4	2,4	1,8	1,7	3,0
	Fonds de régulation des recettes (Mds DZD)	2 074	784	0	0	0
Comptes externes	Importations de biens et services (Mds USD)	60,2	60,1	60,1	53,0	46,0
	Exportations de biens et services (Mds USD)	32,5	37,7	44,4	38,2	18,5
	Balance commerciale (biens et services, Mds USD)	-27,7	-22,4	-15,7	-14,8	-27,5
	Balance courante (Mds USD)	-20,4	-22,1	-16,7	-16,2	-27,0
	Flux nets d'IDE (Mds USD)	1,6	1,2	1,5	1,6	1,7
	Balance des paiements (Mds USD)	-26,3	-16,9	-17,5	-17,1	-25,4
Monnaie	Avoirs extérieurs nets (Mds DZD)	12 443	11 058	9 438	7 413	5 691
	Avoirs intérieurs nets (Mds DZD)	1 374	3 900	7 226	10 078	12 512
	Crédits à l'économie (% du PIB)	46%	47%	47%	48%	48%
	Ratio de liquidité (monnaie et quasi-monnaie M2/PIB)	79%	79%	78%	77%	75%

Sources : FMI (WEO/REO avril 2020), CNUCED, Banque d'Algérie

*Données FMI WEO octobre 2019

Copyright

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique d'Algérie (adresser les demandes à alger@dgtresor.gov.dz).

Clause de non-responsabilité

Le Service Économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

Auteur : Service Économique Régional d'Algérie

Adresse : 25 chemin Abdelkader Gadouche – 16035 Hydra

Rédigé par : Alix Vigato, Laurent Fiat (brèves agricoles)

Revu par : Denis Le Fers